

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : DECHETS

Traitement et transport des déchets.

Avenants aux Conventions avec la Communauté de Communes du Haut Buëch et la Communauté de Communes du Diois.

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Vice-Président chargé de l'environnement, Maurice Chautant, informe les membres du conseil communautaire du coût, pour l'année 2016, du traitement des déchets ménagers.

Il convient de signer un avenant aux conventions passées avec les Communautés de Communes du Haut Buëch, et du Diois. Cet avenant modifie l'article 7 – dispositions financières – et indique le montant de la participation pour 2016 pour chaque EPCI :

- Communauté de Communes du Haut Buëch : 43 000 €
- Communauté de Communes du Diois : 4 300 €

Le Vice-Président soumet les avenants à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes des avenants aux conventions de traitement déchets ménagers avec la Communauté de Communes du Haut Buëch et la Communauté de Communes du Diois, autorise le Vice-Président à les signer.

| | | | |
|------------------------------|-----------|----------------|------------|
| votants : 30 dont 3 pouvoirs | pour : 30 | abstention : 0 | contre : 0 |
|------------------------------|-----------|----------------|------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De21_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

Publication : 21/03/2016

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

